

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 MARS 2018** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Krystal HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller.

Sont absents :

Alain DUCHARME,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

18,42 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

18,43 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

25.1 AQUEDUC – Vérification des adoucisseurs.

18-31

RÉSOLUTION NO 18-31 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystal HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

18,44 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 5 février 2018.

18-32

RÉSOLUTION NO 18-32 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 février 2018 tel que présenté.

18,45 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Noël Proulx, représentant le Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois, demande aux membres du conseil si la ville serait intéressée à avoir les haut-parleurs qui se trouvent dans le clocher de l'église. La Fabrique a reçu une demande de Ste-Élizabeth mais voulait les offrir à la ville avant.

Un conseiller répond que la demande sera faite au Comité de sécurité civile pour vérifier le besoin de se porter acquéreur de ces haut-parleurs.

M. Proulx souligne que si la ville a besoin de l'infrastructure du clocher, elle pourra s'en servir.

Madame Johanne Patenaude du Service d'horticulture de Cascades demande aux membres du conseil ce qui les a motivés à ouvrir un poste d'horticulteur pour remplacer leurs services.

On lui répond que la ville veut avoir quelqu'un à temps plein durant la saison, donc plus d'heures qui pourront être consacrées aux diverses tâches.

Madame Patenaude se demande si la ville continuera à acheter ses fleurs des Serres du Parc Marie-Victorin.

On lui répond par l'affirmative. Madame Patenaude demande alors que la ville fasse elle-même le choix de ses fleurs annuelles pour s'assurer qu'elle soit entièrement satisfaite.

18,46 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil que le carnaval aura lieu à la même date l'an prochain. Elle souligne que la prochaine activité de la Corporation des loisirs sera la *Chasse aux œufs de Pâques* qui se déroulera au parc municipal le samedi 24 mars. *L'heure du conte* présenté par la bibliothèque aura lieu au Pavillon des loisirs à cette occasion.

Le conseiller Dominic Laquerre informe les membres du conseil qu'il fait partie du comité de la Démarche d2 du Parc Marie-Victorin.

M. Laquerre mentionne qu'il est membre du Conseil d'établissement de l'école secondaire Monique-Proulx. Il demande que lorsqu'il y aura une prochaine rencontre entre les représentants de la Commission scolaire et des élus que ces derniers fassent une certaine pression sur la CSBF pour maintenir et ajouter des programmes à cette école.

18,47 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

18,48 COMPTES DU MOIS

18-33

RÉSOLUTION NO 18-33 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que

déposés d'un montant total de **DEUX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (257 299,84 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

18,49 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

18,50 RESSOURCES HUMAINES

18,50.1 OFFRE D'EMPLOI – Horticulteur

18-34

RÉSOLUTION NO 18-34 OFFRE D'EMPLOI – HORTICULTEUR

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit voir à l'aménagement, au développement et à l'entretenir ses espaces verts;
- 2 La ville a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée pour ces travaux;
- 3 La ville veut une personne à 40 heures par semaine, saisonnier de mai à fin octobre;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **OFFRE D'EMPLOI.** Le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder l'ouverture d'un poste d'horticulteur saisonnier, temps plein et à publier une offre d'emploi.

18,50.2 HORAIRE D'ÉTÉ 2018 DE L'ADMINISTRATION ET DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

18-35

RÉSOLUTION NO 18-35 ADMINISTRATION ET SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS HORAIRE D'ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les employés de l'administration municipale et du Service des travaux publics désirent bénéficier d'un horaire d'été permettant la fermeture le vendredi après-midi;
- 2 L'horaire de travail serait réaménagée pour combler les trois heures de fermeture;
- 3 Il y a moins de citoyens qui se présentent à l'hôtel de ville le vendredi durant l'été;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **HORAIRE D'ÉTÉ.** Le conseil municipal autorise un réaménagement de l'horaire de travail permettant la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville le vendredi après-midi. Cet horaire sera en vigueur du 1^{er} juin au 14 septembre 2018 inclusivement.

Les employés du Service des travaux publics bénéficieront également d'un horaire d'été leur permettant de ne pas travailler le vendredi après-midi pour la même période. Toutefois, il y aura toujours un employé en poste.

- 2- **INFORMATION.** Un avis sera publié dans l'Écho des chutes afin d'informer la population.

18,51 TRÉSORERIE – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Reddition de compte

18-36
RÉSOLUTION NO 18-36
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
UTILISATION DES COMPENSATIONS
POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 23 351 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;
- 2 Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls approuve l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

18,52 FORUM SUR L'AGRICULTURE URBAINE – Participation de la conseillère Marie-Josée Pleau

18-37
RÉSOLUTION NO 18-37
FORUM SUR L'AGRICULTURE URBAINE
PARTICIPATION DE MARIE-JOSÉE PLEAU

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec organise le Forum sur l'agriculture urbaine;
- 2 La conseillère Marie-Josée Pleau désire participer à cette activité pour laquelle la ville a reçu une entrée gratuite;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour les frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** Le conseil municipal autorise la participation de la conseillère Marie-Josée Pleau au Forum sur l'agriculture urbaine organisé par la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec qui aura lieu à Drummondville.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à rembourser les frais de déplacement de madame Pleau.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

18,53 FORMATIONS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR LES ÉLUS

Aucun membre du conseil manifeste de l'intérêt pour ces formations.

18,54 ABAT-POUSSIÈRES – Adjudication du contrat pour 2018

18-38

RÉSOLUTION NO 18-38 ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRES CONTRAT À LA FIRME SOMAVRAC C.C. INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 À chaque année, la ville étend de l'abat-poussières sur les routes non pavées de son territoire;
- 2 La firme Somavrac C.C. inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu à cette fin au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystal HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Somavrac C.C. inc. pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % sur certaines routes de la municipalité pour l'année 2018, le tout tel que décrit à la soumission no 122225 du 5 février 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **TRENTE-QUATRE CENTS ET TRENTE-QUATRE CENTIÈMES (0,3434 \$)** le litre, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Somavrac C.C. inc.

**18,55 NETTOYAGE DE RUES, TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS –
Contrat pour 2018**

18-39

**RÉSOLUTION NO 18-39
NETTOYAGE DES RUES DU SECTEUR
URBAIN, TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS
CONTRAT À LA FIRME MINI-EXCAVATION MB**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire faire balayer les rues, les trottoirs et les stationnements municipaux au printemps;
- 2 La firme Mini-Excavation MB a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu à cette fin au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à retenir les services de la firme Mini-Excavation MB de St-Félix-de-Kingsey pour le balayage des rues du secteur urbain, des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux de la municipalité pour l'année 2018. Demande est faite à l'entrepreneur de procéder aux travaux dans la semaine du 23 avril 2018, si la température le permet.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE CENT SOIXANTE QUINZE DOLLARS (5 175,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Mini-Excavation MB.

18,56 SCCELLEMENT DE FISSURES – Contrat pour 2018

18-40

**RÉSOLUTION NO 18-40
SCCELLEMENT DE FISSURES
CONTRAT À LA FIRME PAVEX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la ville mandate une firme pour exécuter le scellement de fissures sur son réseau routier;
- 2 La firme Pavex Scellement de fissures a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à la firme Pavex Scellement de fissures un contrat pour procéder au scellement de fissures sur son réseau routier, le tout tel que prévu à l'offre de service datée du 2 février 2018.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Pavex Scellement de fissures.

18,57 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES – Mise aux normes d'appareils respiratoires et achat de cylindres

18-41

**RÉSOLUTION NO 18-41
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
MISE AUX NORMES D'APPAREILS RESPIRATOIRES
ET ACHAT DE CYLINDRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie veut mettre aux normes ses appareils respiratoires;
- 2 Le Service de sécurité incendie veut faire l'acquisition de cylindres pour les appareils respiratoires;
- 3 L'Arsenal a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Les montants nécessaires sont prévus au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à faire mettre aux normes par l'Arsenal deux (2) appareils respiratoires.
- 2 **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de l'Arsenal quatre (4) cylindres 45 minutes, 4500 PSI, le tout tel que prévu à la soumission no 039841, datée du 2 mars 2018.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **HUIT MILLE DOLLARS (8 000,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Gilles Dionne, directeur du Service de sécurité incendie.

18,58 ÉLAGAGE D'ARBRES RUE FORTIER

Ce point est reporté à une prochaine session.

**18,59 PROJET DU PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES –
Engagement de la ville**

18-42

**RÉSOLUTION NO 18-42
PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES
ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR LA
STATION DE POMPAGE ET L'ACHAT DE LA RUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. (SIEKF) désire procéder au prolongement de la rue des Cèdres;
- 2 Le prolongement de la rue et le possible développement résidentiel dans ce secteur demandent la construction d'une station de pompage;
- 3 La SIEKF demande à la ville d'acheter la rue après sa construction afin qu'il y ait une taxe de secteur pour les infrastructures de la rue;
- 4 La ville désire le développement du secteur résidentiel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU cd qui suit :

- 1- **STATION DE POMPAGE.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à payer la construction de la station de pompage nécessaire au prolongement de la rue des Cèdres et au développement résidentiel de ce secteur.
- 2- **ACHAT DE LA RUE.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à acheter le prolongement de la rue des Cèdres après la construction et à adopter un règlement de taxation pour ce secteur.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls.

**18,60 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA
MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES
TRANSPORTS – Travaux dans les emprises d'une route du
ministère**

18-43

**RÉSOLUTION NO 18-43
TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2018, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **GARANTIE.** La Ville de Kingsey Falls se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2018.

- 2- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.
- 3- **SIGNATAIRES.** Le conseil municipal nomme monsieur Éric Hamel, contremaître des travaux publics, et madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, personnes désignées à titre de représentants autorisés à signer ensemble ou séparément les documents soumis par le ministère pour lesdits travaux.

18,61 FÊTE DE LA PÊCHE – Versement de la subvention à la Corporation des loisirs

**18-44 RÉSOLUTION NO 18-44
CORPORATION DES LOISIRS DE KINGSEY FALLS
LA FÊTE DE LA PÊCHE
CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre de l'événement La Fête de la pêche organisée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Corporation des loisirs de Kingsey Falls propose un tournoi de pêche comme activité;
- 2 Une demande de contribution financière a été faite à la ville par la Corporation des loisirs de Kingsey Falls;
- 3 Il y a lieu d'encourager cet événement;
- 4 Un montant a été prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls une contribution financière de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour l'ensemencement de la rivière Nicolet pour l'événement *La Fête de la pêche* qui se déroulera le samedi 9 juin 2018.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

18,62 ASSOCIATION DES POMPIERS DE KINGSEY FALLS – Versement de la subvention 2018

**18-45 RÉSOLUTION NO 18-45
ASSOCIATION DES POMPIERS
DE KINGSEY FALLS
CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville encourage le travail de ses pompiers volontaires en versant une subvention annuelle à leur association;

- 2 Les pompiers volontaires s'impliquent bénévolement lors de diverses activités dans la communauté;
- 3 Un montant a été prévu au budget pour cette subvention;
- 4 Une demande a été faite pour le versement de cette subvention et qu'il y a lieu de l'accorder;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser à l'Association des pompiers de Kingsey Falls la somme de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** tel que prévu aux prévisions budgétaires 2018.
- 2- **CONDITION.** La subvention est versée en contrepartie de l'implication bénévole des membres du Service de sécurité incendie aux activités suivantes :
 - Sécurité à l'Envol des passionnés, si l'activité a lieu;
 - Clinique de sang;
 - Escorte du Tour cycliste Frédéric Duguay;
 - Sécurité à l'Halloween;
 - Parade du Père Noël;
 - Carnaval d'hiver de la ville.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

18,63 RECONNAISSANCE D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF AUX FINS DE LA GRATUITÉ DES SALLES MUNICIPALES ET DES TERRAINS D'ACTIVITÉS SPORTIVES – Remplacement de la résolution 14-232

18-46
Remplace
R-14-232

**RÉSOLUTION NO 18-46
RECONNAISSANCE D'ORGANISMES
À BUT NON LUCRATIF ET D'ASSOCIATIONS AUX
FINS DE LA GRATUITÉ DES SALLES MUNICIPALES
ET DES TERRAINS D'ACTIVITÉS SPORTIVES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a adopté une Politique de location des salles municipales et des terrains d'activités sportives;
- 2 Le conseil municipal désire permettre aux organismes à but non lucratif et aux associations de Kingsey Falls d'avoir accès aux salles municipales et aux terrains d'activités sportives sans frais de location;
- 3 Aux termes de la résolution no 14-232, le conseil municipal avait déterminé quels organismes et associations peuvent bénéficier de ce privilège;
- 4 Il y a lieu de réviser la liste de ces organismes et associations qui peuvent bénéficier de ce privilège;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 14-232.
- 2- **RECONNAISSANCE.** Le conseil municipal de Kingsey Falls reconnaît les associations et les organismes à but non lucratif suivants aux fins de la gratuité des salles municipales et des terrains d'activités sportives :
 - Activités sportives Cascades;
 - AFÉAS;
 - Association de hockey mineur de Kingsey Falls;
 - Association de soccer de Kingsey Falls;
 - Association des pompiers de Kingsey Falls;
 - Cadets de l'air, Escadron 834;
 - Centraide;
 - Club de pétanque de Kingsey Falls;
 - Comité de promotion de Kingsey Falls (fête de Noël des enfants);
 - Comité famille;
 - Corporation des loisirs de Kingsey Falls;
 - Domaine des Deux Côtes;
 - École Cascatelle;
 - Fabrique Ste-Marguerite-Bourgeois;
 - FADOQ, club de Kingsey Falls;
 - Héma Québec;
 - Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.;
 - Parents-Secours;
 - KASQUAD (club cœur du Québec);
 - Retraités de Cascades;
 - Scouts.
- 2- **CONDITIONS.** L'organisme sans but lucratif ou l'association demeure responsable de tous les bris pouvant survenir lors de la location de salles. S'il y a abus de l'un ou l'autre de ces organismes, le droit à la gratuité des salles ainsi qu'aux avantages accessoires lui sera retiré.

18,64 AVIS DE MOTION

18,64.1 PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTIONNEL LE PLAN D'URBANISME NO 09-01

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTIONNEL LE PLAN D'URBANISME NO 09-01

Avis est donné par **Krystel HOULE-PLANTE**, conseillère, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- D'incorporer l'ensemble du règlement 381 modifiant le schéma d'aménagement relativement aux affectations en zone agricole et en zone urbaine à la Ville de Kingsey Falls;
- De modifier le plan d'urbanisme en y ajoutant l'affectation conservation.
- D'incorporer au plan d'urbanisme la reconversion de certain usage en îlot déstructuré.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

18,64.2 PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-02

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-02

Avis est donné par **Krystel HOULE-PLANTE**, conseillère, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer l'ensemble du règlement 381 modifiant le schéma d'aménagement relativement à des usages en zone agricole et à diverses dispositions sur le territoire de la Ville de Kingsey Falls;
- D'ajouter la décision de la CPTAQ ayant trait au Parc Marie-Victorin;
- D'ajouter une zone de conservation à la demande du MDDELCC.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

18,65 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

18,65.1 RÈGLEMENT NO 18-03 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

18-47 **RÉSOLUTION NO 18-47**
Remplace **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 18-03**
Règl. 01-05 **ÉTABLISSEMENT LE TRAITEMENT**
DES ÉLUS MUNICIPAUX

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 18-03 *Traitement des élus municipaux* tel que soumis par la greffière.

18,65.2 PROJET DU RÈGLEMENT NO 18-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME NO 09-01

18-48 **RÉSOLUTION NO 18-48**
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 18-04
AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE
PLAN D'URBANISME NO 09-01 ET FIXANT LA
DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le projet de règlement n° 18-04 *Règlement amendant le règlement édictant le plan d'urbanisme no 09-01 de la Ville de Kingsey Falls*.

Le présent projet de règlement n°18-04 aura pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin :

- D'incorporer l'ensemble du règlement 381 modifiant le schéma d'aménagement relativement aux affectations en zone agricole et en zone urbaine à la Ville de Kingsey Falls;

- De modifier le plan d'urbanisme en y ajoutant l'affectation conservation.
- D'incorporer au plan d'urbanisme la reconversion de certain usage en îlot déstructuré.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 avril 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

18,65.3 PROJET DU RÈGLEMENT NO 18-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-02

18-49

RÉSOLUTION NO 18-49 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 18-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-02 ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le projet de règlement n° 18-05 Règlement amendant le règlement de zonage no 09-02.

Le présent projet de règlement n°18-05 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer l'ensemble du règlement 381 modifiant le schéma d'aménagement relativement à des usages en zone agricole et à diverses dispositions sur le territoire de la Ville de Kingsey Falls;
- D'ajouter la décision de la CPTAQ ayant trait au Parc Marie-Victorin;
- D'ajouter une zone de conservation à la demande du MDDELCC.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 avril 2018, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

18,66 AFFAIRES NOUVELLES

18,66.1 AQUEDUC – Vérification des adoucisseurs

18-50

RÉSOLUTION NO 18-50 AQUEDUC – VÉRIFICATION DES ADOUCISSEURS MANDAT À DURPRO

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs citoyens se plaignent de dépôts solides blancs dans leur chauffe-eau;
- 2 Il y a lieu que la ville procède à une évaluation de ses adoucisseurs à l'aqueduc;
- 3 La firme Durpro a déposé une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Durpro de Candiac pour procéder à l'évaluation des trois (3) adoucisseurs incluant l'analyse d'eau, l'analyse de résine et l'analyse du dépôt blanc qui s'accumule dans les réservoirs d'eau chaude des résidents, le tout tel que décrit à la soumission no S010969, datée du 2 mars 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS (3 850,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Durpro.

18,67 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 05.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière